RVH/20-02-2026

BUDGET PRIMITIF VILLE 2026
RAPPORT DE PRÉSENTATION

Depuis les orientations budgétaires présentées le 12 février dernier, nous n'avons toujours pas eu connaissance des bases des impôts locaux et des autres recettes fiscales, ni de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ou encore de la dotation de solidarité rurale (DSR).

L'élaboration du budget primitif 2026 s'est donc basé sur les données 2025, sans vote des taux de fiscalité 2026, et fera l'objet d'ajustements, une fois les notifications de l'État réceptionnées, qui prendront la forme de décisions budgétaires modificatives.

Ce budget a tout d'abord été établi afin d'assurer le maintien de nos services, actions et équipements, tout en nous efforçant de contenir au mieux nos charges générales de fonctionnement, pour certaines incompressibles ou liées au contexte économique.
Pour ce qui est de la section l'investissement, les dépenses vont principalement consister à poursuivre les projets déjà engagés ou à réaliser des opérations indispensables cette année.

Concernant les recettes, les seules certitudes dont nous disposons concernent, d'une part, le remboursement à la ville à compter de cette année du **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico),** et d'autre part, les montants du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui nous ont été notifiés par les services de l'État.

Cela nous permet de disposer, en fonction des informations connues à ce jour, d'une **capacité d'investissement raisonnable** et nous pouvons envisager, comme nous nous y sommes engagés, de **maintenir les taux de fiscalité au même niveau que les années précédentes** et ne pas proposer d'augmentation des taux lorsque nous aurons été destinataires de l'état 1259 et sans préjuger du vote du Conseil municipal.

I – FISCALITÉ : PAS D'AUGMENTATION DES TAUX

Les bases fiscales nous seront notifiées dans les prochaines semaines, une des rares informations disponibles à ce jour est l'actualisation qui devrait finalement s'élever à +0,8%.

Par ailleurs, à ce stade faute de disposer d'éléments de la part des Finances Publiques, il est impossible de mesurer l'impact de la loi de finances 2026 sur les dotations de l'État.

Cette année encore, afin de ménager les contribuables (particuliers comme professionnels) dans un contexte qui reste délicat pour l'ensemble des acteurs économiques, notamment les petites entreprises, et pour les ménages, singulièrement les plus modestes, il sera proposé de maintenir nos engagements et de **ne pas augmenter les taux des taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, ni la cotisation foncière des entreprises,** après réception des données de la fiscalité locale 2026 figurant sur l'état 1259 et sous réserve de validation par le Conseil municipal.

II – FONCTIONNEMENT : DES DÉPENSES CONTENUES

Cette année encore, et comme nous l'avions indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, **les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées** autant que possible, voire réduites pour certaines postes. Toutefois, un bon nombre d'entre elles ne peuvent plus être resserrées dans de grandes proportions.

En ce qui concerne les **charges générales** (chapitre 011), nous veillons à optimiser nos dépenses, pour l'essentiel grâce à la concrétisation de nos efforts en matière d'économies d'énergie et à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs de gaz dont 2026 devrait constituer l'année zéro. Ainsi, les

postes consacrés à l'électricité et au gaz sont bien moins élevés qu'au budget primitif 2024 et même qu'au budget 2025.

L'inflation constatée sur les 12 derniers mois, même si elle a connu un ralentissement important (+0,9%), aura malgré tout un léger impact sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.

La mise en place d'un marché de location de la nouvelle balayeuse de la Ville ayant débuté courant 2025, cette année son coût sera à supporter sur tout l'exercice. Cette dépense s'avère toutefois indispensable afin d'assurer le bon entretien de nos espaces publics.

Quant aux **charges de personnel** (chapitre 012), nous sommes contraints cette année de les augmenter de 2,07 % (soit + 46 200 €), alors que nous avions réussi en 2022 puis en 2023 à les maintenir au même niveau, malgré les deux augmentations successives du point d'indice décidées par l'État. En effet, nous devons prendre en compte cette année une nouvelle mesure prise par le Gouvernement que nous avions évoquée lors des orientations budgétaires (la mise en place obligatoire à compter du 1er janvier 2026 d'une participation à la complémentaire santé pour chaque agent quel que soit son grade, ses fonctions et son ancienneté) dont le coût représente 12 000 € a maxima, si tous les agents bénéficient d'une mutuelle labellisée, dans l'attente du résultat de la consultation groupée lancée avec le Centre de Gestion 51 qui sera connu courant 2026.
Il convient également d'y ajouter les coûts du régime de retraite CNRACL dont le niveau de cotisation augmente une nouvelle fois de 4 points, atteignant 37,65 %, après une première hausse de 4 points en 2025.

Pour ce qui est des dépenses de **subventions**, au-delà des aides financières habituellement attribuées aux associations sézannaises, en 2026 a été reconduite la subvention exceptionnelle en faveur de l'association de téléconsultation et s'y sont également greffés des financements à destination des médecins généralistes qui se sont installés à Sézanne, mais aussi du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) et du Planning Familial 51 dans le cadre des permanences mises en place.

Au rang des dépenses qui ne seront pas à supporter en 2026, on trouve le **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico)** d'un montant de près de 19 000 € prélevés en 2025.

Au total, les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,94% par rapport à l'exercice précédent.

Dans le même temps, **nos recettes réelles de fonctionnement diminuent de 1,95 %,** principalement en raison de recettes exceptionnelles perçues en 2025 (remboursement des fouilles archéologues de la ZI de l'Ormelot par la CCSSOM et du trop versé à notre fournisseur d'électricité).
Ces recettes seront bien évidemment à affiner après les notifications de la fiscalité et des dotations 2026.

Pour autant, cela nous permet de continuer à mener les actions qui contribuent à la qualité de vie et au bien-être des Sézannaises et des Sézannais : **soutien aux associations sézannaises**, entretien et préservation de nos **espaces publics** et de notre **patrimoine**, et organisation de **manifestations** tout au long de l'année.

III – INVESTISSEMENT : UNE CAPACITÉ D´AUTOFINANCEMENT MOINDRE MAIS QUI RESTE RAISONNABLE

Depuis la réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2009 et la baisse quasiment continue des dotations engagée depuis 2012, **notre capacité d'autofinancement** s'est progressivement resserrée. Au budget primitif 2026, elle se réduit par rapport à 2025 pour atteindre un peu plus de 300 000 €.

Aussi, en 2026, le principal investissement de la Ville sera consacré à la réalisation du **terrain de football synthétique** au stade Saint-Hubert dont les travaux débuteront au printemps pour s'achever à l'automne 2026 afin de permettre aux utilisateurs de pouvoir jouer l'essentiel de la saison sportive 2026/2027 sur ce nouvel équipement.
Une des autres opérations consistera en l'avancement du projet d'**autoconsommation collective d'électricité** avec le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour ce dossier dont la concrétisation doit impérativement avoir lieu avant la fin 2027 pour espérer bénéficier d'aides de la Région Grand Est.
Le développement des zones en **écopâturage** se poursuivra après les aménagements réalisés en 2024 et 2025 qui ont vu apparaître des moutons d'Ouessant, des alpagas et des poules sur différents espaces communaux.
Il sera également procédé à l'acquisition d'un **pistolet à impulsion électrique (taser)** qui complètera les équipements de la Police Municipale et pour l'utilisation duquel les agents seront formés.
Le programme d'aides apportées aux particuliers réalisant des travaux sur des immeubles situés dans le périmètre du SPR (site patrimonial remarquable) sera reconduit.
Aussi, bien qu'il s'agisse très majoritairement de crédits reportés, les travaux de l'Hôtel de Ville (mise aux normes d'accessibilité, la mise aux normes électriques, le remplacement de toutes les fenêtres et portes pour améliorer l'isolation thermique, l'installation d'un système de rafraîchissement d'air qui permettra par ailleurs, aux intersaisons, de moins solliciter la chaudière, la réfection des sols et du plancher de la salle du Conseil et des Mariages, les travaux de confortement et d'isolation au feu du local des archives, et enfin, la création de toilettes publiques indépendantes à l'arrière de l'Hôtel de Ville) qui ont démarré en avril 2025 se poursuivront.
Par ailleurs, la Ville commencera à provisionner les futures dépenses relatives à la mission de maîtrise d'œuvre et aux travaux de l'Église.

Enfin, comme nous l'avions indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, un **emprunt** sera contracté pour les dépenses relatives au **terrain de football synthétique** et **l'église** (mission de maîtrise d'œuvre et une partie pour commencer à provisionner les travaux).